



**CAP locales du 2/7/2010 et du 08/7/2010
Nouvelle affectation des agents au 1er juillet 2010
dans les SIP de LORIENT et de VANNES
Déclaration liminaire**

Monsieur le Président,

Les élus de la CGT Finances Publiques voteront contre le projet d'affectation de l'ensemble des agents dans les SIP de LORIENT et de VANNES créés le 1er juillet 2010.

Non pas parce que les règles d'affectation, et en particulier celle de l'ancienneté, n'ont pas été respectées. Mais pour marquer qu'il s'agit là d'un mouvement imposé aux agents vers une structure qui leur est également imposée.

La fusion avec le Trésor, la mise en place de l'interlocuteur unique des particuliers, ne correspondent en effet ni à un souhait, ni à une revendication des agents, ni à une amélioration du service public. Et cela d'autant moins qu'elles s'accompagnent de suppressions d'emplois toujours plus nombreuses, qui ne pourront qu'aggraver leurs conditions de travail.

Par ailleurs, depuis le début du processus de fusion, nos représentants nationaux n'ont cessé de dénoncer l'absence de concertation réelle que ne masque pas la multiplication des réunions.

Les représentants de la CGT Finances Publiques se sont déjà exprimés sur l'implantation des SIP dans le département.

C'est donc dans une démarche cohérente que les élus CGT se prononcent aujourd'hui contre votre projet d'affectation.

Vannes, le 2 juillet 2010